

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE CREPY-EN-VALOIS**

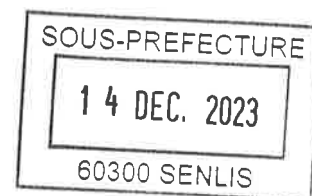
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le 7 décembre 2023 à 17h.

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Crépy-en-Valois s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie DOUAT.

Date de convocation : 1^{er} décembre 2023

Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	10
Nombre de membres ayant donné pouvoir	1
Nombre de votants	11



Sont présents :

Mme Virginie DOUAT, Mme Françoise NIVESSE, M. Daniel DECLEIR, Mme Isabelle DELEPINE, Mme Lysiane MOINAT, M. Francis LEFEVRE, Mme Ginette BERHAMEL, M. Bernard KESTEMAN, Mme Liliane LEHEUTRE, Mme Muguette SERAIS

Ont donné pouvoir :

Mme Rachel DELBOUYS pouvoir à Mme Lysiane MOINAT

Est désigné secrétaire de séance : Daniel DECLEIR

DELCCAS 2023-32 OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS D'INVESTISSEMENTS POUR 2024

Rapporteur : Virginie DOUAT, Présidente

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1612-1, alinéas 3 et 4, qui dispose que l'assemblée délibérante peut autoriser le Président du CCAS à engager, liquider et mandater, avant l'adoption du budget, des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Le quart des crédits ouverts au budget 2023, non compris les restes à réaliser, s'élève à : 26.592,55 €.

Cette procédure d'ouverture de crédits permet d'engager et de liquider les dépenses d'investissement avant le vote mais le montant et l'affectation des crédits doivent être précisés.

Dans le cadre de ces dispositions, il est proposé d'ouvrir des crédits pour un montant de **21.000 €** pour le budget du CCAS :

Chapitre	Nature M14	Nature M57	Libellé	Inscriptions 2023	Montant autorisé avant le vote du BP 2024
16	165	165	Dépôts et cautionnements versés	6 000	1 500
Total chapitre 16				6 000	1 500
21	2181	2181	Installations générales, agencements et aménagements	50 000	12 000
21	2183	21838	Matériel de bureau et informatique	2 500	500
21	2184	21848	Mobilier	9 040	1 000
21	2188	2188	Autres immobilisations corporelles	38 830,20	6 000
Total chapitre 21				100 370,20	19 500
Total général				106 370,20	21 000

Le rapporteur propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- Autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024, à hauteur des montants précisés ci-dessus.

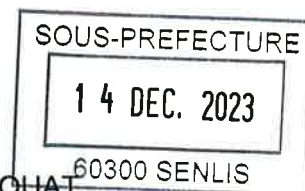
Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité les propositions du rapporteur.

Extrait conforme au registre des délibérations.
Ont signé au registre les membres présents.
Fait à Crépy-en-Valois, le 7 décembre 2023

Publié sur le site internet
de la commune
le : 14 DEC. 2023

Daniel DECLEIR
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois
Présidente du CCAS



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

La Présidente du Conseil d'administration du CCAS certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement publiée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre communal d'action sociale, dans le même délai.